

COLLECTION " LU POUR VOUS "

n°45 - mars 2025

Les femmes ont toujours travaillé

Une histoire du travail des femmes
aux XIX^e et XX^e siècles

Synthèse du livre
de Sylvie Schweitzer

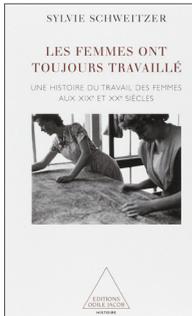
leDoTank

en partenariat avec



Synthèse rédigée par **Corentin SANTILLI**,

ENS Paris-Saclay, à partir de :



Sylvie Schweitzer – *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles* – Éditions Odile Jacob – Collection Histoire – 2002

Sylvie Schweitzer est historienne du travail et a consacré en grande partie ses travaux au travail des femmes. Elle est également professeure émérite d'histoire contemporaine à l'Université Lumière-Lyon 2.

La collection "Lu pour vous"

La collection "Lu pour vous" propose des synthèses de travaux académiques qui font référence sur des questions liées à la Responsabilité Sociale, Sociétale et environnementale des Entreprises (RSE).

Chaque thématique a vocation à être abordée par des auteurs ayant des opinions contrastées.

Ces notes de synthèse ne présentent pas un avis du DoTank et n'engagent pas sa responsabilité quant aux points de vue exprimés : elles n'ont d'autre ambition que de mettre à la disposition du lecteur des ressources pour sa réflexion et de lui donner envie d'aller plus loin dans la découverte des ouvrages et de leurs auteurs.

Les femmes ont toujours travaillé

Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles

Avant-propos

Alors que la RSE accorde une attention particulière à la place des femmes au sein de l'entreprise, suivant un objectif d'égalité vis-à-vis des hommes, *Les femmes ont toujours travaillé* permet de mesurer les difficultés auxquelles ont été confrontées les femmes pour résorber les inégalités les séparant des hommes, dans leur vie professionnelle comme personnelle, en particulier à partir du XIX^e siècle.

De plus, dans une société où le taux d'emploi des femmes constitue un enjeu, l'ouvrage permet de rompre avec le poncif répandu selon lequel les femmes n'auraient pas toujours travaillé.

Introduction

Contrairement aux idées reçues, les femmes ont toujours travaillé : leur travail n'est ni contingent ni récent, quand celui des hommes serait vieux comme le monde. Elles ne commencent pas plus à travailler au moment de la Première Guerre mondiale, en remplacement des poilus montés au front : elles ne font, alors, qu'exercer des métiers qui leur étaient jusqu'alors interdits, à l'instar de conductrices de tramways, de factrices ou de professeures des lycées de garçons. Au demeurant, les femmes ne se sont pas littéralement émancipées à partir de l'octroi du droit de vote en 1944 : la rupture pour elle ne survient que dans les années 1965-1975.

La problématique se situe, en réalité, à un autre niveau : il ne s'agit pas de se demander depuis quand les femmes travaillent, mais à partir de quand elles travaillent en bénéficiant des mêmes droits que les hommes (salaire, visibilité, reconnaissance, *etc.*). La maternité a en effet longtemps servi comme argument de résistance à leur insertion pleine et entière sur le marché du travail.

Si la réflexion sur la place des femmes au travail (et dans la société en général) peut remonter loin dans le temps, elle revêt une pertinence toute particulière à l'aune d'un XIX^e marqué par la promulgation du Code civil en 1804 (aussi dit « Code Napoléon ») et la privation des femmes d'un grand nombre de droits.

1.

L'état juridique

La condition juridique des femmes, entre 1965 et 1975, s'améliore considérablement grâce à l'acquisition de droits civils, de droits à l'enseignement et de droits au travail (promulgation des premières lois interdisant la non-discrimination au travail).

Dès lors, les limitations imposées aux femmes entre 1804 et 1810 se trouvent effacées.

En effet, dans le sillage de la Révolution et surtout au XIX^e siècle, la société se structure autour de l'exclusion des femmes et singulièrement des femmes mariées. Cette exclusion s'exprime d'au moins trois façons. D'abord, les femmes disposent de droits civils moindres par rapport à ceux dont jouissent les hommes. L'article 213 du Code Napoléon le résume bien : « La femme doit obéissance à son mari. » – ce qui impose de requérir une autorisation pour obtenir des papiers officiels, accepter une succession ou encore fixer sa résidence. Ensuite, les femmes sont pénalisées par un faible droit à l'instruction : le code civil impose par exemple à une femme mariée de demander l'autorisation de son conjoint pour s'inscrire à des cours ou passer des examens. Enfin, si les femmes peuvent travailler, leur droit au travail reste contrôlé : elles ne peuvent exercer un métier et disposer d'un salaire sans autorisation. La II^e République n'implique pas d'évolutions positives majeures pour les femmes. La citoyenneté, notamment, ne leur est pas accordée en 1848, tandis que la loi Falloux (1850) n'oblige à créer des écoles pour filles que dans les communes comptant plus de 800 habitants (ce qui, alors, ne constituait pas une taille négligeable).

Même les Républiques suivantes ne sont pas synonymes d'évolutions déterminantes pour les femmes, au moins jusque dans le dernier quart du XX^e siècle. On assiste plutôt à une sape graduelle des limitations que supportent les femmes : après la Première Guerre mondiale, l'enseignement secondaire – cependant très élitiste – est ouvert aux femmes. En février 1938, le Code civil est modernisé par décret, supprimant le principe de l'obéissance au mari (il peut néanmoins encore s'opposer à l'exercice d'une profession) ou ouvrant le droit à signer un chèque. En 1944, le droit de vote est accordé aux femmes.

C'est donc dans le dernier quart du XX^e siècle que l'exclusion des femmes reçoit les coups les plus durs, grâce à l'octroi d'une série de droits : à l'épouse (suppression de son incapacité à gérer ses biens, en 1965) ; à la maternité contrôlée (suppression de l'interdiction de vendre des contraceptifs, sauf cas spécifiques, prévue par la loi Neuwirth de 1967) ; à l'enseignement (mixité, en particulier grâce à la création des collèges d'enseignement secondaire en 1963) ; au travail (suppression du motif légitime pour refuser l'embauche d'une femme, entre autres, sous l'effet de la loi Roudy de 1983).

2.

La cécité statistique

La répartition du travail, fondée elle-même sur la répartition des rôles sociaux, n'est pas une création spontanée. Elle dépend d'une part de l'arsenal juridique ; d'autre part des représentations de la féminité répandues dans la société.

Sur la base de ces deux paramètres, plusieurs discours se sont développés. Le premier a visé à convaincre de la pertinence d'exclure les femmes de la vie collective : à la fin du XVIII^e siècle, les différences faites entre les sexes sont ainsi rattachées à des différences biologiques (parce que sujettes aux menstrues, à la grossesse et à la ménopause, les femmes seraient plus instables que les hommes). Le deuxième a entendu promouvoir la figure de la mère de famille, dénonçant en creux la femme qui travaille et qui, ce faisant, perturberait la construction de l'enfant par son absence. En 1930, l'École de haut enseignement ménager de Paris, réservée aux filles de notables, est créée dans cette optique. Le troisième s'est attaché à dégrader la « femme seule » (terme employé après la Seconde Guerre mondiale), pourtant bien représentée dans la société, avec 27% des plus de 15 ans célibataires en 1911, 16,5% de veuves et 0,5% de divorcées.

Dans ces conditions, le nombre de femmes qui travaillent est l'objet d'un travail d'occultation dans les statistiques. En 1891, le recensement prévoit ainsi que la femme aidant son mari dans l'exercice de sa profession ne soit pas comptabilisée comme travailleuse, sauf à ce qu'elle exerce une profession distincte. *In fine*, 5,6 millions d'actives sont comptabilisées en 1891, contre sans doute 8,1 millions en pratique.

Au demeurant, si le nombre d'actives chute au recensement de 1926, comme il ne l'avait pas fait depuis le début du XIX^e siècle, il convient de ne pas surestimer cette évolution. Les années post-Première Guerre mondiale ne conduisent en effet pas à un retour des femmes à la maison, mais plutôt à une crise agricole accompagnée de restructurations industrielles, qui accroissent le chômage. De plus, la baisse observée varie selon les secteurs : dans le secteur primaire, la diminution affecte davantage le nombre de travailleurs hommes.

3.

Deux siècles de travail

L'activité féminine épouse, aux XIX^e et XX^e siècles, les mutations et les recompositions de l'économie. Ainsi, lors du XIX^e, marqué par la ruralité, les femmes se retrouvent principalement dans l'agriculture, qui elle-même rassemble 70% des actifs. Le XX^e, caractérisé par l'urbanité, est quant à lui synonyme de diversité de l'emploi, dans l'industrie, le commerce et l'administration.

Au début du XX^e siècle, la Grande Guerre va constituer un jalon important pour les femmes (en tout cas davantage que la Seconde Guerre mondiale, où les hommes sont mobilisés plus brièvement). Assurément, les femmes affluent dans certains secteurs : au nombre de 10 000 en 1914 dans les entreprises métallurgiques et mécaniques, elles passent à 420 000 en 1918. De plus, alors que certains métiers étaient exclusivement masculins avant-guerre, ils doivent s'ouvrir aux femmes, désormais boulangères, bouchères ou encore gardes champêtres. Il importe néanmoins de nuancer la rupture constituée par la guerre. Le taux d'activité des femmes n'est, en 1917, pas supérieur à 67%. Après la fin des combats, ces métiers qui s'étaient ouverts redeviennent interdits, et aucun afflux brutal sur le marché du travail ne se produit : 7 217 000 en 1911, elles sont 7 213 000 en 1921.

Ce sont davantage les Trente Glorieuses qui coïncident avec une normalisation de la place des femmes, bien que, à nouveau, la période post-Seconde Guerre mondiale ne constitue pas une révolution : les femmes ne sont toujours que 7,1 millions sur le marché du travail en 1968 (contre 9,6 millions en 1982).

Si, durant les différentes périodes analysées, les femmes vont bénéficier des mutations du corpus législatif (réduction du temps de travail, avec le repos dominical imposé en 1906 ; journée de huit heures pendant six jours par semaine en 1919 – juste appliquée dans les grandes entreprises en pratique ; *etc.*), des différences subsistent avec les hommes. Ainsi, le travail à domicile – où sont surreprésentées les femmes – ne bénéficient

pas de ces avancées législatives. Elles subissent également davantage le temps partiel, qui découle plus des représentations sociales au sujet des femmes que de leur vœu propre. Par ailleurs, elles ne se trouvent pas encore vraiment au cœur des préoccupations des syndicats au XIX^e siècle, malgré certaines exceptions (forte syndicalisation dans le secteur du tabac et des allumettes).

4.

Des métiers de toujours

Longtemps, les femmes ont exercé dans trois secteurs principaux. L'agriculture est le premier d'entre eux : elles y préparent le travail des hommes, en piochant ou en épierrant avant le labour. Le commerce est le second : on les y retrouve comme boulangères ou encore comme coiffeuses. Le service domestique est le troisième, caractérisé par une absence d'application de la législation sur le travail : elles y occupent de multiples postes, à la machine à coudre, comme nourrices, comme femmes de ménage ou encore comme bonnes (jusque dans les années 1920, un dixième des femmes qui travaillent occupent cette fonction, popularisée par le personnage de Bécassine à partir de 1905). Les bonnes, alors, sont sollicitées autant dans le foyer des classes aisées que dans les fermes, les cafés ou les hôtels.

L'autonomie n'est néanmoins pas une condition tout à fait hors d'atteinte pour les femmes : s'il est vrai que les agricultrices le sont rarement, de même que les artisanes, on rencontre plus fréquemment des femmes autonomes dans le secteur du commerce ou des services (avec, à la fin du XIX^e siècle, plus d'un million de femmes patronnes de l'industrie et du commerce).

5.

Du bénévolat à la professionnalisation

Non seulement enfermées dans la condition de mère ou de travailleuse à domicile, les femmes ont longtemps été, de plus, assignées à des métiers en lien avec le soin : infirmières, assistantes sociales ou encore maîtresses en maternelle. Il est longtemps apparu incongru de les rémunérer, dans la mesure où leur devoir d'assistance à autrui serait inné, attaché à la condition féminine, et, par conséquent, insusceptible d'être valorisé monétairement.

Plusieurs ruptures vont survenir et favoriser la rémunération des activités féminines. La laïcisation de la société, notamment, permet de remplacer peu à peu la notion de charité – par essence bénévole – par celle de solidarité, alors même que, en sus des bénévoles, les religieuses étaient souvent préposées aux actions de soins (au milieu du XVII^e siècle, les filles de la Charité, congrégation fondée par Vincent de Paul, s'installent sur tout le territoire français). L'Assistance publique de Paris fait ouvrir de premières écoles d'infirmières, en 1878 avec la Salpêtrière ou encore en 1880 avec la Pitié. La Grande Guerre, de plus, est suivie de la création du diplôme d'infirmière en juin 1922. La guerre est également contemporaine, autant que la conséquence, de la modernisation du métier de sage-femme : à partir de 1916, les élèves doivent disposer du certificat ou du brevet, avoir au moins 19 ans, mais aussi suivre des cours spécifiques.

Même professionnalisés, les métiers exercés par les femmes restent soumis à de sévères réglementations, en particulier dans le rapport au masculin : les maïeuticiens, par exemple, pratiquent le jour, et les maïeuticiennes la nuit, partant du principe que les deux sexes ne peuvent pas se côtoyer quand des organes génitaux féminins sont examinés. Par ailleurs, la moralité des sages-femmes est traditionnellement récusée : leur proximité quotidienne avec les thématiques sexuelles – au sens large – corromprait leurs mœurs.

6.

Servir les machines

Comme les hommes, les femmes ont eu accès aux machines sur les lieux de travail, mais les métiers exercés, en revanche, ont différé. Concentrées – pour 70% d'entre elles – sur les métiers peu ou pas qualifiés (fileuses, couturières, ouvrières dans les usines de tabac, *etc.*), elles effectuent des tâches simplifiées et répétitives.

Elles sont, par ailleurs, soumises à une forte surveillance au sein d'usines-couvents, volonté de contrôle liée notamment à la peur des révoltes ouvrières urbaines, telles celles survenues à Lyon dans les années 1830. Ainsi, l'internat de Jujurieux (Ain), créé en 1835, emploie 1 800 jeunes filles : internes à la semaine ou au mois, elles sont encadrées par des religieuses et sont interdites de parler à l'atelier, au réfectoire et au dortoir.

S'ajoutent à cette surveillance de difficiles conditions de travail, marquées par le bruit, la saleté ou encore la dangerosité.

Dans les vingt dernières années du XIX^e siècle, d'importantes mutations technologiques surviennent et déterminent les tâches confiées aux femmes, associées à certaines vertus : dextérité, minutie, patience. Elles sont préposées à répondre au téléphone et les opératrices deviennent, dans la langue commune, les « demoiselles ». Elles œuvrent également comme dactylographes, la machine à écrire étant inventée en 1874, alors même que la sténographie a longtemps constitué un métier d'hommes. Elles sont aussi employées comme typographes à partir de 1895.

7.

Gérer les papiers

À partir du XIX^e siècle tout particulièrement, le développement du secteur tertiaire conduit les femmes à exercer des activités en lien avec le papier : secrétaires, trieuses, guichetières, etc. Le métier de secrétaire s'avère néanmoins omniprésent et valorise, chez les femmes qui l'exercent, les qualités qui leur seraient naturellement attachées, allant de la douceur au charme, en passant par la gentillesse. Il est d'ailleurs significatif de noter que le mot « secrétaire », au masculin, renvoie, plutôt qu'à un métier, à une charge (secrétaire d'État ou encore d'ambassade).

Alors que les métiers des papiers nécessitent la maîtrise du calcul et de l'écriture, les formations pour y accéder restent fermées. Elles supposent en effet un cursus à l'école française, si bien que les immigrées sont, de fait, plutôt dirigées vers l'usine ou les tâches de nettoyage. Des écoles de commerce sont fondées pour assurer la formation de ces femmes, notamment, en 1916, l'École pratique de haut enseignement commercial pour jeunes filles (HEC-JEF), qui se veut le pendant de l'École des hautes études commerciales (HEC) masculin.

8.

Femmes diplômées : les avancées vers la mixité

Tandis que les universités commencent à s'ouvrir de plus en plus aux femmes, à la fin du XIX^e siècle, des résistances se font sentir : la première inscription d'une femme à la faculté de droit de Paris, en 1884, est mal reçue par le corps enseignant. De façon générale, ces résistances apparaissent indexées sur la rémunération perçue (pour les chirurgiennes ou les avocates) ou encore sur les situations où les femmes sont susceptibles de commander à des hommes (comme les ingénieures).

Néanmoins, les femmes deviennent peu à peu davantage représentées dans certains métiers, grâce à des formations ou à des initiatives adaptées : pour devenir professeures (École normale supérieure de Sèvres, créé en 1882 pour préparer à l'agrégation les futures enseignantes de lycée) ; pour devenir médecins (en 1885, un arrêté autorise les femmes à concourir pour l'internat) ; *etc.*

Dans certains des métiers à responsabilités auxquels accèdent les femmes, la capacité à exercer une autorité leur a longtemps été contestée. Quand cette autorité est exercée par des femmes sur d'autres, une tolérance existe, par exemple dans le cas des supérieures des congrégations religieuses. Lorsque, en revanche, il s'agit pour des femmes de contrôler l'application des lois en tant qu'inspectrices du travail, des limitations sont imposées. Au départ, ainsi, elles ne peuvent surveiller que les ateliers employant des femmes et des adolescents. De plus, leur avancement est longtemps soumis à des logiques discriminatoires : les femmes ne peuvent devenir inspectrices divisionnaires (c'est-à-dire superviser une division administrative) avant la deuxième moitié du XX^e siècle. Les résistances sont également fortes dans l'armée : il faut attendre 1983 pour que l'École militaire supérieure de Saint-Cyr s'ouvre aux femmes, dans la limite d'un quota (5%) finalement supprimé en février 1998 par décret.

Dans le domaine de la haute fonction publique, l'ascension des femmes est, de même, compliquée. Le projet de lutte contre l'hérédité professionnelle dans les grands corps, développé par les socialistes en 1936, et qui vise à créer une École d'administration, exclut les femmes (incapacité présumée à rester de façon continue au service de l'État, du fait de la maternité ; internat prévu au cours de la scolarité, alors que toute promiscuité veut être évitée ; etc.).

Le plafond de verre, néanmoins, cède peu à peu, tant pour la haute fonction publique (nomination de deux ambassadrices, respectivement au Panama et au Luxembourg, en 1979, au travers de Marcelle Campana et Marie-Madeleine Dienesch ; de la première préfète, Yvette Chassagne, en 1981) que pour le monde politique (nomination de trois sous-secrétaires d'État dans le gouvernement Blum en juin 1936 ; nominations plus nombreuses de femmes ministres dans les années 1990 ; désignation d'Édith Cresson comme cheffe du gouvernement entre mai 1991 et avril 1992 ; etc.).

Conclusion

Les femmes ont été – sur le temps long – exposées à la domination masculine (sans prétendre à une volonté de l'ensemble des hommes, dans l'histoire, de défendre un déséquilibre hommes/femmes). Cette domination est fondée à la fois sur des écarts prétendument dus aux différences biologiques (maternité notamment) et sur un corpus législatif dédié. À ce titre, l'autorisation de la contraception, en 1965, marque une rupture, car elle relègue au second plan la maternité, élément biologique pourtant cardinal dont se prévalaient les opposants à une égalité hommes/femmes accrue.

In fine, les femmes traversent quatre phases dans l'histoire, qui les rapprochent – imparfaitement – de l'égalité avec les hommes. Jusque dans les premières décennies du XIX^e siècle, les femmes travaillent (paysannes, commerçantes, domestiques, *etc.*), même si elles ne sont pas toujours rémunérées, et restent cantonnées à des tâches genrées. À partir du milieu du XIX^e siècle, l'industrialisation des sociétés conduit à durcir les rapports hommes/femmes (éviction des femmes de la direction des affaires, des métiers qualifiés, *etc.*). Entre 1920 et 1960 environ, des ajustements se produisent (professionnalisation de tâches bénévoles, développement de la formation supérieure des femmes, *etc.*). Enfin, à partir du milieu des années 1960, l'égalité des droits commence à être proclamée.

Malgré le chemin parcouru, l'égalité entre hommes et femmes reste imparfaite. Elle est entre autres obérée par un manque de mixité (dans certains secteurs, à certains types de postes, *etc.*), forçant à constater qu'égalité formelle et qu'égalité réelle ne coïncident pas encore tout à fait.

À propos

LeDoTank

LeDoTank est une association dont la vocation est de chercher à combler le déficit de connaissance et de compréhension de ce que sont les entreprises moyennes ; déficit qui touche tous les champs : gouvernance, RSE, financement, performance sociale, etc.

LeDoTank s'inscrit dans l'écosystème des entreprises moyennes en initiant des projets qui associent entrepreneurs, experts et chercheurs pour mieux identifier leurs enjeux propres et chercher à mettre en avant leur singularité afin de proposer des solutions adaptées. Il s'agit de contribuer au renouvellement de leurs pratiques et d'informer les décideurs des règles du jeu sur les spécificités de ces entreprises.

Pour progresser dans ces différentes voies, leDoTank peut compter sur ses partenaires : ce sont des entreprises ou des organisations consacrant des ressources – financières et/ou humaines – à la recherche de réponses concrètes aux enjeux sociétaux qui touchent leurs marchés ou leur environnement direct, mais aussi plus largement, l'intérêt commun.

Contact leDoTank

Lorraine HARRIS
Déléguée Générale
Lorraine@ledotank.com

Nexia S&A

Nexia S&A est un groupe de 500 professionnels, dont 48 associés, spécialisé en audit, expertise comptable et conseil de la direction financière.

Le groupe et ses équipes apportent à leurs clients, PME, ETI et grands groupes, des solutions créatrices de valeurs dans les domaines comptables, financiers et ESG et les accompagnent pour les mettre en œuvre.

Nexia S&A cultive ses valeurs d'esprit d'équipe, confiance et compétence, et fonde son indépendance sur une totale maîtrise de son capital par ses associés et salariés.

Le groupe poursuit une stratégie de croissance maîtrisée fondée sur la présence de ses associés et managers sur le terrain, une offre de services évolutive, la généralisation du digital, une dimension internationale et le développement de la RSE tant en interne qu'au service de ses clients.

Nexia S&A exprime sa responsabilité sociétale dans sa gouvernance et ses pratiques managériales, et est très heureux d'accompagner leDoTank dans sa mission.

Contact Nexia S&A

Olivier JURAMIE
Associé – Directeur Général
o.juramie@nexia-sa.fr

La collection "Lu pour vous"

- n°1 : Les marchés à l'épreuve de la morale
- n°2 : La nouvelle question laïque. Choisir la République
- n°3 : Les relations marchandes face au don
- n°4 : Économie utile pour des temps difficiles
- n°5 : Peut-on penser une liberté sans abondance ?
- n°6 : La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908)
- n°7 : La gouvernance par les nombres
- n°8 : Le capital au XXI^e siècle
- n°9 : Refonder l'entreprise
- n°10 : Les Marchands et le Temple
- n°11 : La société selon Friedrich Hayek
- n°12 : Humanité. Une histoire optimiste
- n°13 : Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie
- n°14 : Printemps silencieux
- n°15 : La crise de l'État-providence
- n°16 : Enrichissement
- n°17 : Terre-Patrie
- n°18 : Temps, économie et modernité
- n°19 : Les révoltes du ciel
- n°20 : La Voie pour l'avenir de l'humanité
- n°21 : L'État ou la violence maîtrisée
- n°22 : Le capitalisme d'héritiers. La crise française du travail
- n°23 : L'impossible automation
- n°24 : L'État consacré par le risque
- n°25 : La 6^e extinction : Comment l'Homme détruit la vie
- n°26 : Le principe de solidarité
- n°27 : Le mythe du déficit. Vers une économie du peuple
- n°28 : La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales
- n°29 : Représenter et gouverner. Une histoire de l'élection
- n°30 : Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole
- n°31 : Les désordres du travail. Enquêtes sur le nouveau productivisme
- n°32 : Une histoire des règles en Occident
- n°33 : La fabrique du consommateur. Une histoire de la société marchande
- n°34 : La naissance du principe de précaution. Responsabilité de l'avenir et avenir de la responsabilité
- n°35 : Le travail pressé. Pour une écologie des temps du travail
- n°36 : Penser les risques du progrès. Sociétés du risque et modernité réflexive
- n°37 : Le nouvel esprit du capitalisme
- n°38 : Les besoins artificiels. Comment sortir du consumérisme
- n°39 : De l'inégalité parmi les sociétés. Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire
- n°40 : Peut-on faire de la nature un sujet de droit ?

- n°41 : La mort des sorcières et la mort de la nature
- n°42 : Le maniement des hommes.
Essai sur la rationalité managériale
- n°43 : Contre-atlas de l'intelligence artificielle
- n°44 : Le travail. Une valeur en voie de disparition ?
- n°45 : Les femmes ont toujours travaillé.
Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles